

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Chlor 50</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Aucune.
<b>Utilisation recommandée</b>	Prémélange pour aliment médicamenté
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

<b>Nom de la société</b>	Bio Agri Mix LP
<b>Adresse</b>	boîte postale 399 Mitchell, ON N0K 1N0 Canada
<b>Téléphone</b>	(519) 348-9865
<b>Courriel</b>	Pas disponible.

<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC: 1-613-996-6666
--------------------------------------	-------------------------

<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus
--------------------	----------------

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	

### Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement

Attention

#### Mention de danger

Provoque des irritations cutanées. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

#### Conseil de prudence

##### Prévention

Se laver soigneusement après la manipulation. Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/ faciale. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

##### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal.

##### Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Garder sous clef.

##### Élimination

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

#### Autres dangers

Aucun à notre connaissance

**Renseignements supplémentaires**

Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprennent Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

Exempt - Produit Enregistré - (DIN 00641804).

---

**3. Composition/information sur les ingrédients**

---

**Mélanges**

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Chlorhydrate de chlortétracycline		64-72-2	11
Huile minérale		8012-95-1	3.5

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** Sans objet pour produits DIN. Voir l'étiquette pour le contenu d'ingrédient actif.

---

**4. Premiers soins**

---

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). En cas d'irritation de la peau: Demander un conseil médical/des soins. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter des gants en caoutchouc et des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales. Tenir hors de la portée des enfants.

---

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Chlorure d'hydrogène.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Ce produit est miscible dans l'eau.

Déversement accidentel important : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer la poussière. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Entreposer dans un contenant fermé à l'abri des matières incompatibles. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit frais et sec à une température inférieure à 30°C. Éviter le gel

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

#### Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

#### Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Cette substance ne comporte aucune limite d'exposition établie.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Solide granulaire
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Solide. Granulaire.
<b>Couleur</b>	Gris-Brun
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	5 - 7 (5%)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (Eau)</b>	Faible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Pas disponible.

**Autres informations**

<b>Dangers d'explosion</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.64 @ 21°C

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Protéger de la lumière, l'humidité, la chaleur et les matériels incompatibles.
<b>Matières incompatibles</b>	Acides. Oxydants. Caustiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

**11. Données toxicologiques****Renseignements sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation</b>	Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	Provoque des irritations cutanées.
<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut entraîner de la rougeur et de la douleur.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Peut irriter les voies respiratoires.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Chlorhydrate de chlortétracycline (CAS 64-72-2)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	rat	10300 mg/kg, Toxicology and Applied Pharmacology
		3000 mg/kg, British Pharmacopoeia Commission
	souris	2740 mg/kg, Farmaco, Edizione Scientifica
Huile minérale (CAS 8012-95-1)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 5000 mg/m3
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 5000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque des irritations cutanées.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

**Indice d'érythème** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème** Pas disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.

<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.
<b>Cancérogénicité</b>	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT. Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>	
Huile minérale (CAS 8012-95-1)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>	
Huile minérale , EXCLUDING METAL WORKING FLUIDS, POORLY AND MILDLY REFINED (CAS 8012-95-1)	Probablement cancérogène pour l'homme.
HUILE MINÉRALE, EXCLUANT LES FLUIDES DE TRAITEMENT DES MÉTAUX, FRACTION INHALABLE, PURE, HAUTEMENT ET SÉVÈREMENT RAFINÉE (CAS 8012-95-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	N'est pas un danger d'aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Autres informations</b>	Pas disponible.

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Pas disponible.
<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel bioaccumulatif</b>	Pas de données disponibles.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Pas de données disponibles.
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.
<b>Autres effets adverses</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

**Général** Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

### Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Ce produit n'est pas assujétié à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).

La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.

USAGE VÉTÉRINAIRE SEULEMENT

MISE EN GARDE: Les porcs traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 7 jours après le dernier traitement avec cette drogue. Les bovins et veaux traités ne doivent pas être abattus à des fins alimentaires dans un délai d'au moins 5 jours après le dernier traitement avec cette drogue. Ne pas administrer aux vaches laitières en lactation.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Classement SIMDUT

Exempt - Produit enregistré - (DIN 00641804)

#### État des stocks

##### Pays ou région

Canada

##### Nom de l'inventaire

Liste intérieure des substances (LIS)

##### En stock (Oui/Non)\*

Oui

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

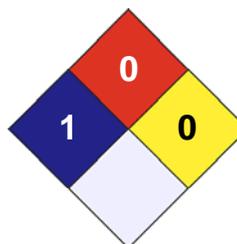
Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X



**Date de publication**

01-Décembre-2016

**Date de la révision**

01-Décembre-2016

**Version n°**

01

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021